

Relevage du grand orgue de l'Abbaye de La Lucerne

Soutenez la *Fondation Abbaye de La Lucerne d'Outremer*

Abbaye de La Lucerne, le 25 novembre 2019.



Madame, Monsieur,

Vous ignorez peut-être que notre belle abbatale de La Lucerne est dotée d'un orgue remarquable. Construit primitivement en 1514 pour l'église des franciscains de Chambéry, l'abbé Lelégard en fit l'acquisition en 1973 et obtint son classement au titre des Monuments historiques en 1975.

Restauré par deux facteurs d'orgues au talent reconnu, Messieurs Philippe Hartmann et Jean Deloye, qui le complétèrent par un positif et un écho-récit, il put alors prendre sa place à l'abbaye de La Lucerne dans le bras sud du transept et fut inauguré le 31 octobre 1981.

Entretenu chaque année par Monsieur Jean Deloye, il nécessite aujourd'hui une restauration conséquente dénommée « relevage » consistant en un démontage complet de l'instrument, le remplacement des pièces défectueuses ou abîmées, le remontage et le rétablissement de l'accord général. Cette opération doit être effectuée normalement tous les trente ans.

Cette restauration, qui sera faite sous le contrôle de monsieur Thierry Sémenoux, technicien conseil agréé pour les orgues protégées au titre des Monuments historiques, entraîne une dépense exceptionnelle de 39 792 euros.

Malgré une contribution attendue de la Direction régionale des Affaires Culturelles de Normandie, les ressources de la *Fondation Abbaye de La Lucerne d'Outremer*, propriétaire, ne permettent pas d'envisager cette dépense pourtant indispensable au maintien de l'utilisation de l'instrument dans le cadre des offices, mais également des concerts produits régulièrement au sein de l'abbaye.

C'est pourquoi nous sollicitons aujourd'hui votre générosité pour participer au financement de cette restauration.

La *Fondation Abbaye de La Lucerne d'Outremer* étant reconnue comme établissement d'utilité publique depuis le 18 décembre 1981, votre contribution pourra faire l'objet d'une déduction sur votre impôt dans le cadre des dispositions des articles 200 et 238 bis du Code général des impôts (cf. formulaire joint).

Votre versement peut être effectué par tout moyen à l'adresse de la Fondation ; un reçu vous sera délivré en retour pour vous permettre la déduction fiscale évoquée.

Vous remerciant vivement de votre contribution, recevez, Madame, Monsieur, mes cordiales et sincères salutations

Yvonne Lelégard
Présidente

Fondation Reconnue d'Utilité Publique

Abbaye de La Lucerne - B.P. 12 - 50320 LA LUCERNE-D'OUTREMER - Tél : 02 33 48 83 56 - Fax : 02 33 60 16 52

E-mail : fondation@abbaye-lucerne.fr - site internet : www.abbaye-lucerne.fr

SIRET 324 378 314 00011 - Code APE 9103Z

Formulaire de dons

Madame

Monsieur

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Courriel _____

souhaite soutenir la *Fondation Abbaye de La Lucerne d'Outremer*. Ce don sera affecté au relevage du grand orgue de l'abbaye de La Lucerne :

100 €

250 €

500 €

1 000 €

autre (préciser)

€

Je joins un chèque établi à l'ordre de la *Fondation Abbaye de La Lucerne d'Outremer*, adressé à :
Fondation Abbaye de La Lucerne d'Outremer - B.P.12 - 50320 La Lucerne-d'Outremer

Ou bien je fais un virement :

IBAN International Bank Account Number

|F|R|7|6| |1|5|4|8| |9|0|4|7| |0|4|0|0| |0|5|1|7| |7|5|9|0| |3|4|2|

Pour les particuliers assujettis à l'**impôt sur le revenu** (IR), 66% de votre don sont déductibles de vos impôts dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Si cette limite est dépassée, le donateur peut reporter l'excédent sur les cinq années suivantes dans les mêmes conditions.

Pour les entreprises assujetties à l'**impôt sur les sociétés** (IS), 60% du don sont déductibles de l'impôt dans la limite de 5% du chiffre d'affaires. Si cette limite est dépassée, l'entreprise peut imputer l'excédent sur les cinq exercices suivants dans les mêmes conditions

Pour les contribuables assujettis à l'**impôt sur la fortune immobilière** (IFI), 75% du don sont déductibles de l'impôt dans la limite de 50.000 €.



Fondation Reconnue d'Utilité Publique

Abbaye de La Lucerne - B.P. 12 - 50320 LA LUCERNE-D'OUTREMER - Tél : 02 33 48 83 56 - Fax : 02 33 60 16 52

E-mail : fondation@abbaye-lucerne.fr - site internet : www.abbaye-lucerne.fr

SIRET 324 378 314 00011 - Code APE 9103Z

Le Grand Orgue

Le grand orgue de l'abbaye de La Lucerne fut probablement détruit avec les cloches, ou vendu, à la Révolution française. En 1973, avec l'aide de Michel Chapuis, l'abbé Marcel Lelégard achète le grand orgue actuel de La Lucerne qui fut construit primitivement en 1514 pour l'église des franciscains de Chambéry. En 1779, à la création du diocèse de Chambéry, les franciscains délaissent leur chapelle qui fut alors élevée en cathédrale. Les religieux emmenèrent un positif mais laissèrent le grand orgue en très mauvais état. Deux facteurs d'orgues de la cour de Turin, Stiernemann et Concini, restaurent l'instrument et le complètent. Tout en adoptant résolument le style classique français, ils lui conservent son esthétique savoyarde. Le clavier du grand orgue fut porté à 54 notes (étendue alors exceptionnelle) et 13 jeux, le pédalier 18 notes et 4 jeux.

En 1845, la cathédrale revend l'instrument à celle de Belley qui le vend à son tour, en 1858, à l'église Notre-Dame de Salins-les-Bains dans le Jura. C'est probablement alors que furent ajoutés un second clavier manuel, qui actionne à volonté 2 jeux de tuyaux, et un harmonium de 4 jeux.

En 1962, l'église est désaffectée, le buffet abandonné aux vers sur place et la partie instrumentale entreposée dans l'église Saint-Anatoile. L'instrument, connu de Michel Chapuis, intéressa alors l'abbé Lelégard. Michel Chapuis, membre de la 5^e section (orgues) de la commission supérieure des Monuments historiques, propose le classement qui fut accepté en 1975.

La restauration de l'instrument est confiée à Messieurs Philippe Hartmann et Jean Deloye qui le complétèrent par un positif et un écho-récit. L'orgue put alors prendre sa place dans le transept Sud et fut inauguré le 31 octobre 1981.

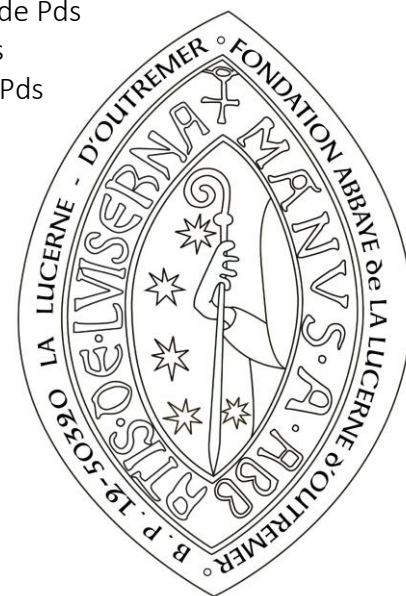
Le diapason de l'orgue est A (la) 440 (18°) avec un tempérament inégal allemand (KIMMBERGER III).

Composition du Grand Orgue :

3 claviers – pédalier. Mécanique à traction suspendue.

<u>grand orgue</u> : 54 notes	<u>positif</u> : 54 notes	<u>écho-récit expressif</u> : 54 notes	<u>pédale</u> : 30 notes
- montre 8 Pds	- bourdon 8 Pds	- bourdon 8 Pds	- soubasse 16 Pds
- cornet V rgs 3 ^e C	- montre 4 Pds	- gambe 8 Pds	- flûte 8 Pds
- bourdon 8 Pds	- flûte à cheminée 4 Pds	- voix céleste 8 Pds	- flûte 4 Pds
- prestant 4 Pds	- nazard 2 ^{2/3} de Pds	- flûte 4 Pds	- trompette 8 Pds
- flûte conique 4 Pds	- doublette 2 Pds	- cornet I/III rgs 1 ^{3/5} de Pds	
- nazard 2 ^{2/3} de Pds	- tierce 1 ^{3/5} de Pds	- voix humaine 8 Pds	
- doublette 2 Pds	- larigot 1 ^{1/3} de Pds	- basson-hautbois 8 Pds	
- tierce 1 ^{3/5} de Pds	- plein jeu IV rgs 2/3 de Pds		
- quatre 2 Pds	- cromorne 8 Pds		
- fourniture III rgs			
- cymbale II rgs			
- trompette 8 Pds			
- clairon 4 Pds			
accouplement I/II – III/II			
tirasse II			
cuillère volets écho-récit			

* Abréviations : Pds = pieds (33 cm) ; rgs = rangs



Fondation Reconnue d'Utilité Publique

Abbaye de La Lucerne - B.P. 12 - 50320 LA LUCERNE-D'OUTREMER - Tél : 02 33 48 83 56 - Fax : 02 33 60 16 52

E-mail : fondation@abbaye-lucerne.fr - site internet : www.abbaye-lucerne.fr

SIRET 324 378 314 00011 - Code APE 9103Z

Mise en place du grand orgue de 1978 à 1981 :



Fondation Reconnue d'Utilité Publique

Abbaye de La Lucerne - B.P. 12 - 50320 LA LUCERNE-D'OUTREMER - Tél : 02 33 48 83 56 - Fax : 02 33 60 16 52

E-mail : fondation@abbaye-lucerne.fr - site internet : www.abbaye-lucerne.fr

SIRET 324 378 314 00011 - Code APE 9103Z